

Ajournement de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de PCB

PCB annonce qu'une assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue aujourd'hui a décidé de reporter à une date ultérieure à fixer par le conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire qui devaient se tenir aujourd'hui.

Le report est lié à une décision du conseil d'administration de la société de procéder à un examen plus approfondi de la situation concernant les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire. Le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale ordinaire et une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires dès que possible.

La société a demandé à la FSMA de maintenir la suspension de la négociation de ses actions jusqu'à la convocation des assemblées générales reportées au plus tard.

La déclaration du président du conseil d'administration à l'assemblée générale de ce jour est reproduite ci-dessous.

« Chers actionnaires,

Comme vous le savez, vous avez été conviés aujourd'hui à une assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires.

Toutefois, en raison de récentes circonstances imprévues, le conseil d'administration de la société souhaite proposer aux actionnaires de reporter à une date ultérieure l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire.

En effet, la société a reçu une lettre de la FSMA attirant notre attention sur la différence entre les fonds propres statutaires de PCB (5,87 EUR par action) et l'évaluation utilisée dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée (4,31 EUR par action). La FSMA nous a fait parvenir cette lettre ce 12 septembre dans le cadre de sa revue a posteriori des informations publiées par les sociétés cotées, en demandant à la société de prendre position sur cette différence.

Sur la base de ces commentaires reçus de la FSMA ainsi que des questions sur le même sujet soumises par des actionnaires de PCB avant l'assemblée d'aujourd'hui, la société examine actuellement la différence précitée, qui peut concerner tant l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Sur cette base, PCB examine la documentation relative aux deux assemblées et travaille en étroite collaboration avec son commissaire, Deloitte, sur ces points.

En conséquence, la seule résolution proposée aujourd'hui est un report de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire, ainsi qu'une délégation de pouvoirs au conseil d'administration de PCB pour fixer la date de ces assemblées reportées. Le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale ordinaire et une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires dès que possible.

Compte tenu de ce qui précède, toutes questions des actionnaires, y compris les questions déjà posées ainsi que toutes nouvelles questions soumises conformément aux règles applicables, sur les comptes annuels et sur l'augmentation de capital envisagée, seront traitées lors des assemblées générales reportées.

En accord avec la FSMA, la société a décidé de demander de maintenir la suspension de la négociation de ses actions jusqu'à la convocation des assemblées générales reportées au plus tard.

*Philippe Lacroix
Président du Conseil d'administration »*

Pour PCB,
Philippe Lacroix, Président du Conseil d'Administration

A propos de PCB

L'activité du groupe est d'assurer la distribution de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques à des pharmacies, cliniques et hôpitaux, activité exercée par 4 établissements de sa filiale, PHARMA BELGIUM SA.

Le capital social de PCB est constitué de 5.596.520 actions.

Les actions de PCB sont admises à la négociation sur le premier marché d'Euronext Brussels (Code : PCBB; ISIN code: BE 0003503118).

Les actionnaires les plus importants de PCB sont OCP S.A. et BRUGEFI Invest SAS, dont les bureaux sont situés 2 rue Galien F-93400 Saint-Ouen Cedex (France), avec une participation de 86,78% au capital de PCB.

PCB SA - Rond-Point Schuman 6 boîte 5 – B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0) 10 88 72 84 - Fax : +32 (0) 10 88 79 96
www.pcb.be

Relations avec les investisseurs : Philippe Lacroix : philippe.lacroix@pcb.be